

## Procédure à suivre lors de votre première connexion

L'accès à votre portail se fera toujours via « l'espace adhérent » du site internet du RESTEV sur [www.restev.fr](http://www.restev.fr).

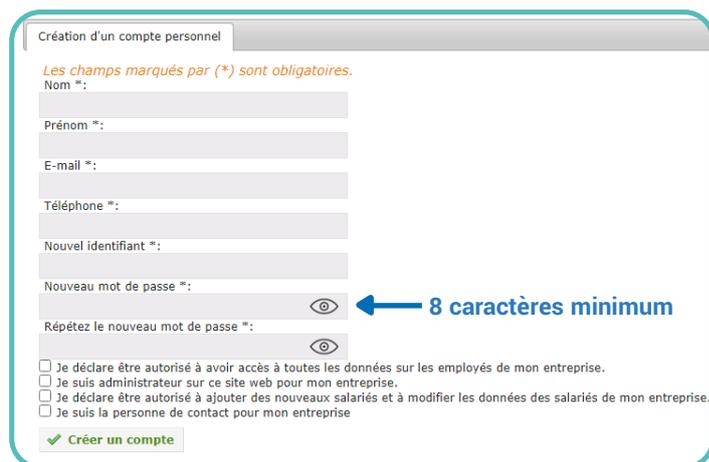
◆ **Etape 1 :** Cliquez sur « Première connexion ».



◆ **Etape 2 :** Renseignez votre « Identifiant », identique à celui du portail précédent, et renseignez votre « Mot de passe » correspondant au numéro SIREN (9 chiffres) de votre société. Puis cliquez sur « Connexion ».



◆ **Etape 3 :** Créez votre compte personnel en complétant les champs suivants.



◆ **Etape 4 :** Accédez à l'ensemble des fonctionnalités du nouveau portail.